

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FORCE DE TRAVAIL

DIRECTION DE LA GESTION DE PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/27 21/11/87

12 OCT 1987
Portant la nomination au poste de
d'adjuvant à l'enseignement de l'année
1987-1988 des enseignants
des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des cadres de la République
(Annexe I des cadres de la République
Populaire du Congo) ressortant la
liste des enseignants de ces
cadres de l'ancien-
nement de l'Etat.

(/ISAS:

(/u la Constitution de l'Etat de 1979 ;
(/u la loi n° 15/64 du 3.2.1962, portant
ratification de l'ordonnance n° 52/156/FP du 13.1.1962 portant mo-
dification de certaines dispositions de la Constitution du 8
Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/64 du 3.2.1962, portant
statut général des fonctionnaires de l'Etat de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 52/156/FP du 13.1.1962,
fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des ca-
dres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 2-15/7/FP du 5.2.1962 fi-
xant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi
n° 15/64 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 2-15/7/FP du 5.2.1962 rela-
tif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 52/156/FP du 13.1.1962 du 22.5.64),
fixant le statut commun des cadres de l'enseignement de la Ré-
publique Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 55/173/FP du 25.6.65)
règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/170 du 21.12.1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 52/196/FP
du 5.2.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 57/304/MJT-OST du 30.9.
1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la caté-
gorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 54/165/
R-DE du 22.5.1964, fixant le statut commun des cadres de l'En-
seignement ;

des avancements

(/u le décret n° 58/255 du 1.12.1984, por-
tant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 87/24 du 20.10.1987, por-
tant nomination des membres du Gouvernement

(/u le décret n° 87/102 du 20.10.1987, por-
tant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

(Au la 1ère partie de l'arrêté, concernant le circuit d'approvisionnement des stations de radio, avancements et révisions de la situation de la tribune de l'Etat ;

(Au la 2ème partie de l'arrêté, concernant des avancements et recensements ;

(Au la 3ème partie de l'arrêté, concernant la répartition d'avances en radio à Brazzaville le 3 avril 1984 ;

(Au l'arrêté n° 2087 du 21.6.84, concernant la solde des fonctionnaires ;

SECRET :

ARTICLE 408 : Dont Inscriptions au tableau d'avancement de l'année 1984, les Professeurs certifiés des études de la 1ère partie de la hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent :

POUR LA 1ère PARTIE

A 2 ANS

- DINGA-BOUDJOURA née MILINGA (Milinga), en service à Brazzaville
- DJEMBO (Agnes-Louise), en service à Brazzaville
- GUEROU (Alphonse), en service à Brazzaville
- TATY-TOUQUA Pauline, en service à Brazzaville

A 3 ANS

- DIBINGUE (Aurice), en service à Brazzaville
- BAKOUNINA née KOU-KOU (Simone), en service dans la Région
- EHAKA Pierre, en service à Brazzaville
- NGCUBILI (Antoine), en service à Brazzaville

POUR LA 1ère PARTIE

A 4 ANS

- BOUNGOU (Gaspard), en service à Brazzaville
- MAYINDOU (Antoine), en service à Brazzaville

POUR LA 1ère PARTIE

A 5 ANS

- NAMPOUYA (Jean), en service à Brazzaville
- MAVOUNGOU BIATSI Armand, en service à Brazzaville

POUR LA 1ère PARTIE

A 6 ANS

- MASSIBA (Jean-Louis), en service à Brazzaville
- EBONDZO (Denis), en service à Brazzaville

POUR LA 1ère PARTIE

A 7 ANS

- NGOMA (Joseph), en service à Brazzaville

POUR LA 1ère PARTIE

A 8 ANS

- IBARA (Jean-François), en service à Brazzaville

Article

Article : L'ensemble des documents relatifs à la

REDACTION DE LA LOI

- L'ANCIEN (1988-1989), à l'adresse "L'ANCIEN" 1988

10 à 15 1988

- L'ANCIEN Jean Yvon, en matière de "L'ANCIEN"

Article

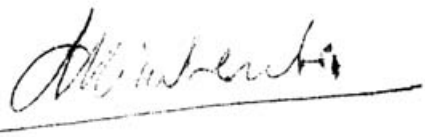
Article : L'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre officielle de la
Nouvelle réglementation de la sécurité sociale et de la santé/-

Paris, le 2 novembre 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES Sceaux

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA SANTE,



Commandant Dominique LEBLANC

Commandant Dominique LEBLANC

AMPLIATIONS :

- DGF/DCPCE 2
- LESSCA/CIB 2
- D.G.E. 2
- D.C.F. 2
- B/SOLDE 2
- B/COURRIER 5
- DPAA 5
- TRESOR 2
- D.G.E.S. 2
- FETRASSEIC 2
- JORPC 2
- DRES 1
- DOSSIERS/DPAA 1
- DOSSIERS/DCPCE 1
- EST/DCPCE 1
- INTERESSES 1